Modification du PLU

Les quatre arrêtés municipaux n°224/2023 du 20 décembre 2023, n°109/2024 du 03 mai 2024, n°70/2025 du 13 mars 2025 et n°232/2025 du 09 septembre 2025, engageant et modifiant la procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme, ont été abrogés par arrêté municipal du 06 novembre 2026.

Une nouvelle procédure de modification du Plan local d'Urbanisme sera ultérieurement engagée par arrêté municipal.



Documents

Document

109-2024 Arrêté modificatif de l'arrêté n°224-2023 du 20/12/2023 engageant la procédure de modification de droit commun n°6 PLU

Document

70-2025 - Arrêté portant Modification de l’arrêté n°224/2023 et de l’arrêté n°109/2024

Document

232-2025 Arrêté modification de l'arrêté n°224/2023 et des arrêtés n°109/2024 et 70/2025

Document

224-2023 Arrêté engageant la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Document

272-2026 Arrêté mettant fin à la procédure de modification de droit commun n°6 du PLU